N° 3604 — 11e Année — CINQ CENTIMES — Mercredi 20 Décembre 1899

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an, 24 f

LA FRONTIÈRE DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

L'Internationale noire

Il y aura des clous à l'Exposition de 1900. Il y en aura à l'Exposition elle-même; il y aura aussi ce qu'on peut appeler des clous extérieurs. Un des principaux, des plus éclatants, des plus retentissants sera le grand pèlerinage catholique et monacal dont M. Arthur Meyer a été chargé, par la Compagnie de Jésus, de lancer l'idée dans le *Gaulois*, journal aussi religieux que mondain.

C'est, en effet, ainsi que nous l'avons dit hier, la société de Jésus qui a pris l'initiative de l'affaire, par la voix du révérend père Coubé, un des prédicateurs les plus en vue de la Compagnie. Le révérend père Coubé a conçu le projet d'un grand pèlerinage international, catolique, apostolique et même romain, coïncidant avec l'Exposition et destiné « à cléturer religieusement le dix-neuvième siècle par des fêtes splendides et par une consécration solennelle du monde au Sacré-Cœur de Jésus ».

Quel sera le rendez-vous donné aux pèlerins? Où se rendront-ils pour consacrer le monde au Sacré-Cœur de Jésus? Naturellement à Paray-le-Monial, théâtre des exercices hystériques de Marie Alacoque, fondatrice vers 1670 de l'idolâtrie connue sous le nom de Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. C'est cette jeune personne qui, retirée au couvent des visitandines de Paray-le-Monial, avait, à ce que racontent les âmes pieuses, gravé sur son sein avec un canif le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est elle aussi qui avait des visions éminemment suggestives dans lesquelles (ne lisez pas cela, mesdemoiselles!) « son divin époux lui faisait goûter ce qu'il y avait de plus doux dans la suavité des caresses de son amour ».

La dévotion au Sacré-Cœur a toujours été particulièrement entretenue et soignée par les jésuites qui la considèrent comme leur œuvre et en font un de leurs principaux moyens d'action.

On sait comment, en 1873, dans la grande explosion de cléricalisme politico-mystique qui suivit le 24 Mai et la chute de M. Thiers, la France fut consacrée solennellement au Sacré-Cœur. La chose se passait à Paray-le-Monial. Le consécrateur officiant était M. de Belcastel, représentant royaliste à l'assemblée de Versailles. Acte lui fut donné au nom de l'Eglise par Mgr Perraud, évêque d'Autun collègue à l'Académie française de M. François Coppée. Quel est le plus évêque des deux? Mgr Perraud ajouta que M. de Belcastel avait trouvé là le vrai moyen de racheter les crimes de la France. C'est aussi l'opinion de M. François Coppée, comme il appert de la lettre qu'il vient d'écrire au révérend père Coubé et dont je dirai tout à l'heure un mot.

Quelques semaines après cette cérémonie de Paray-le-Monial, l'assemblée de Versailles décrétait d'utilité publique la construction sur la butte Montmartre d'une église consacrée au Sacré-Cœur.

C'était comme une reconnaissance officielle du culte inventé par Marie Alacoque et exploité dès la première heure par les révérends pères jésuites.

Aujourd'hui, ce n'est plus seulement de Paris et de la France qu'il s'agit. C'est le monde entier qui sera consacré au Sacré-Cœur par le pèlerinage projeté. C'est dans ce dessein que les pèlerins de tous les pays sont conviés par le révérend père Coubé à se rendre à Paray-le-Monial.

Ce sera un pèlerinage cosmopolite, ce sera la grande revue de l'internationale noire passée par les chefs de l'Eglise. Le projet a déjà été bénit par le pape et il a reçu l'auguste patronage des cardinaux de Paris et d'Autun. On peut être certain que pas un évêque ne manquera à la fête. Le Gésu a parlé; il sera obéi.

Le révérend père Coubé a déjà reçu l'adhésion des laïques notables. On remarque parmi les membres déjà connus du comité d'honneur institué par le jésuite, le général de Charette, le comte Albert de Mun et M. François Coppée.

Ils seront assis, à Paray-le-Monial, à côté de nosseigneurs les cardinaux, archevêques, évêques, et du révérend père Coubé. Devant eux défileront les milices de l'internationale noire.

M. de Mun sera là à sa place et aussi M. le général de Charette, puisque l'image du Sacré-Cœur blasonne la bannière des zouaves pontificaux. Mais M. François Coppée! M. Coppée devenu dévot de Marie Alacoque et du Cœur saignant! Lisez ce passage de sa lettre au père Coubé: « C'est une pensée d'or, une pensée bénie que vous avez eue d'organiser un grand pèlerinage vers le Cœur de Jésus, source toujours débordante de miséricorde et d'amour! »

Je n'avais pas tort de dire que le cerveau de M. Coppée était tombé dans la plus basse superstition.

Le culte du Sacré-Cœur, si longtemps repoussé par les catholiques éclairés, triomphe.

Il n'y a plus pour lui faire concurrence que la dévotion lucrative à saint Antoine, si merveilleusement machinée par les assomptionnistes.

Le catholicisme ne sait plus que faire appel aux instincts primitifs, il n'est plus qu'idolâtre et fétichisme.

RANC.

La Réforme du Casier judiciaire
ET LA RÉHABILITATION DE DROIT

Le *Journal Officiel* a publié hier le décret portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 5 août 1899 sur le casier judiciaire et sur la réhabilitation de droit.

A la suite de ce décret est insérée la circulaire adressée par le ministre de la justice aux procureurs généraux, relative à l'application de cette loi.

Les trois bulletins

Le casier judiciaire se compose désormais de trois bulletins.

Le bulletin n° 1 n'existera qu'en cas de condamnations prononcées pour crime ou délit, par toute juridiction répressive. Cette formule doit être strictement appliquée. Il en résulte que, dorénavant, il devra être établi un bulletin n° 1 en cas de condamnation même à une amende, prononcée par un tribunal correctionnel à la requête d'une administration publique, notamment pour infraction aux lois sur les sels et tabacs, les douanes, les contributions indirectes, les octrois et la poste.

Trois duplicata de ce bulletin n° 1 existent, le premier, pour le bureau du recrutement de l'intérieur, le second pour son casier électoral de la préfecture, le troisième pour l'échange international qu'pourrait le concerner.

Le bulletin n° 2 est le relevé des bulletins n° 1, mais cet extrait ne peut exceptionnellement délivré aux magistrats, aux autorités militaires et maritimes et aux administrations publiques.

Le bulletin n° 3 est celui qui est délivré aux particuliers sur leur demande.

Signalons des dispositions humanitaires qui ont dicté cette réforme, le législateur a été amené à décider:

1° Que certaines condamnations ne seront pas, dès le principe, mentionnées au bulletin n° 3 (art. 7 de la loi);

2° Qu'après l'expiration des délais variables, diverses condamnations cesseront d'y être portées, sauf à y être inscrites de nouveau en cas de condamnations ultérieures à une peine corporelle (art. 8 et 9 de la loi);

3° Qu'après l'expiration d'un nouveau délai la réhabilitation de droit sera acquise, avec cette conséquence implicite qu'elle fera définitivement disparaître les mentions relatives à toutes les condamnations auxquelles elle s'appliquera.

Le bulletin n° 3 ne pourra jamais être délivré qu'à l'intéressé et jamais à un tiers.

La réhabilitation de droit

L'article 10 de la loi crée et organise la réhabilitation de droit introduite dans le projet au cours de la discussion devant le Sénat.

Cette dernière faveur doit être nécessairement précédée de la prescription des mentions; elle est acquise à l'expiration de délais qui varient, mais qui tous ont le même point de départ fixé au jour de l'exécution de la peine corporelle ou du payement de l'amende.

Le remise par voie de grâce doit s'ajouter, du même que pour la prescription des mentions, équivaloir à l'exécution des peines; l'exécution de la contrainte par corps équivaut aussi au payement de l'amende.

La prescription de la peine n'a pas le même effet. La réhabilitation de droit a identiquement les mêmes effets que la réhabilitation ordinaire. Dès qu'elle se révèle, elle doitêtre immédiatement consignée.

Sans doute, les greffiers ne sauraient être astreints à rechercher d'office les personnes qui peuvent en maintenant profiter. Mais lorsque, à l'occasion de la délivrance d'un bulletin n° 2 ou 3, ils s'aperçoivent qu'elle est acquise, ils devront en faire mention sur le bulletin n° 1, l'inscrire également sur le bulletin n° 2 qui est le relevé intégral des bulletins n° 1 ou rédiger en conséquence le bulletin n° 3.

Au point de vue spécial du casier judiciaire, la réhabilitation de droit a pour conséquence de faire disparaître du bulletin n° 3, définitivement et sans qu'elles jamais revivre, les mentions relatives aux condamnations à l'égard desquelles elle est intervenue.

La circulation ministérielle se préoccupe en terminant de la rectification du casier judiciaire dont l'initiative appartient aussi bien aux parques qu'aux intéressés.

M. Clémenceau quitte « l'Aurore »

M. Georges Clémenceau a cessé sa collaboration à l'*Aurore* et il a donné sa démission dans la lettre suivante à M. Vaughan, directeur de ce journal:

Paris, 17 décembre 1898.

Mon cher Vaughan.

Je vous prie de recevoir ma démission de rédacteur de l'*Aurore*, aujourd'hui, comme vous le savez, par un dissentiment de rédaction que je juge grave.

En vous quittant, ainsi que des collaborateurs que étaient les amis, j'emporte le regret de laisser inachevée la commune campagne de justice dont j'ai la fierté de revendiquer sa part.

Croyez, je vous prie, à mes sentiments affectueux.

G. CLÉMENCEAU.

M. Vaughan a repondu à M. Georges Clémenceau:

Mon cher Clémenceau,

Je ne puis que m'incliner devant la résolution que vous croyez devoir prendre et sur laquelle il n'a été impossible de vous faire revenir.

Je regrette bien sincèrement votre départ, comme je regretterai tous les lecteurs de l'*Aurore* et, ni eux, ni moi, n'oublierons les nobles et généreuses campagnes pourvuivies par vous, avec tant de cœur et de talent, depuis la création du journal.

J'ajouterai que je considère et considererai toujours la mêmme comme étant la vôtre et que la place vous reste, dans l'*Aurore*, honoré, vous y sera toujours réservée.

Croyez, mon cher Clémenceau, à mes plus affectueux sentiments.

Ernest VAUGHAN.

Un Succès

Le général Mercier a toutes les audace. Elles lui réussissent!

C'est ainsi qu'il se laissait pousser le plus innocemment du monde vers le siège du président de la Société la *Betterave*.

L'élection présidentielle a eu lieu hier.

Le général Mercier a obtenu 1 voix.

C'est un bel encouragement qui fait le plus grand honneur à... la *Betterave*.

On dit...

Au Groenland. — Savez-vous quelle est la localité la plus septentrionale du monde?

C'est un hameau situé par 77° de latitude sur la côte nord du Groenland, et qui compte deux cent trente-quatre habitants.

Les habitants ne connaissent pas l'écriture; ils ne connaissent pas davantage l'or et l'argent. Ces êtres primitifs passent leur temps à chasser et à pêcher. Ils tuent des rennes, des ours, des renards, des loups et des bêtesses... ce, qui ne veut, non, sûrs que les hommes portent des corsets.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

LA GUERRE
ENTRE
L'ANGLETERRE ET LE TRANSVAAL

La disgrâce du général Buller

Sévères critiques. — Les retranchements boers

Les journaux sont très sévères ce matin pour le malheureux général Buller, qui est le bouc émissaire des fautes commises par l'état-major et qui a livré bataille sur un ordre formel télégraphié du Ministère de Guerre. On constate qu'il disposait de 19 bataillons d'infanterie comprenant 17,500 hommes, de deux régiments de cavalerie de sept batteries d'artillerie avec six canons de marine, et qu'il n'est fait battre à pleine contre.

Les faits sont là, dit-on, qui parlent d'eux-mêmes. Perdre onze canons, c'est grave, surtout lorsque l'artillerie dont on disposait est déjà insuffisante, et c'est là un événement qui peut avoir un effet moral inattendu sur les divers points du théâtre de la guerre.

D'après la dépêche du général Buller, on a vu qu'il avait essayé de forcer le passage de la Tugela en deux endroits situés à droite de Colenso et où la rivière est facilement guéable. C'est au second gué, à l'ouest, qu'il a perdu la plus grande partie de son artillerie. En même temps, une autre brigade essayait de s'emparer du village de Colenso, sans pouvoir s'y maintenir.

La dépêche officielle annonce également qu'un corps boers très important qui débouchait par la route de Weenen, a menacé pendant toute la matinée le flanc droit de l'armée anglaise: ce qui prouve que les Boers avaient franchi la Tugela en aval de Colenso, afin de prendre l'offensive.

Les retranchements boers s'élèvent actuellement sur plusieurs kilomètres, depuis le cours de la Tugela jusqu'à l'extrémité des collines qui se dirigent vers l'est, d'un côté, et jusqu'à une distance égale, à l'ouest de Colenso, de l'autre.

Les deux principaux camps sont derrière Grobelarbi.

LE MARÉCHAL ROBERTS

Il est à remarquer d'ailleurs que sir Redvers Buller ne subit pas une disgrâce complète et qu'il conserve ses fonctions de commandant de l'armée du Natal, mais on lui substitut comme général en chef du corps expéditionnaire dans l'Afrique Australe le vieux lord Roberts. Le vainqueur de l'Afghanistan, malgré son passé éclatant, ne possède plus la résistance physique nécessaire pour conduire une campagne aussi pure, sur un territoire aussi étendu, et contre les plus redoutables adversaires que l'Angleterre ait jamais rencontrés. De plus, la mort de son fils tué sur les bords de la Tugela, vendredi dernier, doit singulièrement contribuer à affaiblir son énergie morale.

Le lieutenant Roberts a été frappé en effet d'une balle dans l'estomac au moment où, avec quelques autres braves, il s'efforçait de sauver les canons abandonnés par les servants.

Transporté à l'ambulance, il est mort le soir même, après une tentative d'extraction du projectile. Il était âgé de 27 ans.

Position critique

Londres, 18 décembre. — Le War Office ne communique aucune nouvelle à la presse; mais on sait que la position de lord Methuen est devenue très critique. Les Boers ont détruit la ligne au nord de la Modder, à deux milles du camp anglais d'où l'on a entendu une formidable détonation. Dans les cercles militaires, on assure que le premier soin de lord Roberts a été de faire télégraphier aux généraux opérant à l'est et au sud de l'Etat d'Orange d'opérer leur concentration à l'Est et en arrière sur De Aar, en attendant l'arrivée du nouveau généralissime et des renforts en route de Cape.

Londres, 18 décembre. — Un télégramme d'Orange-River station à la *Saint-James Gazette* signale l'approche de commandos boërs sur les derrières de lord Methuen, du côté de Douthsla, ce qui veut dire, ajoute la *Gazette*, que les troupes républicaines sont en train de couper les communications de lord Methuen.

L'armement des colons du Cap

Londres, 18 décembre. — D'une dépêche privée reçue de Capetown, il résulte que la résolution d'armer les coloniaux anglais de la colonie du Cap, prise au dernier Conseil de Cabinet à Londres, a créé une énorme émotion parmi toute la population africaniste de la colonie. Cette résolution est considérée comme grosse de conséquences et on dit au Cap qu'elle ouvre la troisième et dernière phase de la guerre.

Toute la cavalerie mobilisée

Londres, 18 décembre. — De la *Westminster Gazette*: « Le gouvernement a décidé d'expédier en Afrique, dans les plus brefs délais, toute la cavalerie dont il peut disposer. »

En vue de la paix

Bruxelles, 18 décembre. — Une dépêche de Londres à l'*Indépendance belge* dit que le bruit court que le président Kruger a fait des démarches en vue de la cessation des hostilités et de la conclusion de la paix avec l'appui du cabinet Afrikander du Cap. On peut dire que toute la région entre Queenstown et l'Orange est insurgée.

LA HAUTE-COUR
de Justice

AUDIENCE DE LUNDI

Paris, 18 décembre. — L'audience est ouverte à 1 h. 30.

Les inculpés Déroulède et Cailly sont absents, ainsi que M. le procureur général Bernard, qui est remplacé par un de ses substituts.

LES TÉMOINS À DÉCHARGE

L'audition des témoins à décharge continue.

M. Lasies, député, affirme que Guérin prêcha toujours le calme. Parlant des armes trouvées au fort Chabrol, il croit qu'elles étaient destinées à repousser les agressions des anarchistes.

Le dernier du 4ème siècle que déroulède et Guérin étaient en désaccord politique. Puis il raconte son intervention pour la reddition du fort Chabrol, afin d'éviter une collision entre Français et ses amis.

M. Napoléon Magne, député, vient à son tour donner des détails sur les démarches qu'il tenta pour la reddition du Grand-Occident.

Le chansonnier **Botrel** rappelle la chanson qu'il fit sur Déroulède, et la chante au milieu de l'hilarité générale.

M. Drumont, directeur de la *Libre Parole*, fait l'éloge de Guérin au point de vue privé et public. Guérin a toujours été un calme, dit M. Drumont.

MM. Devos, administrateur de la *Libre Parole*, **Boisandré**, rédacteur, et un sieur **Moreau** qui furent en relations d'affaires avec Guérin, sont entendus. **M. Girard**, secrétaire de rédaction de l'*Antijuif*, font successivement des éloges de Jules Guérin.

L'audience est suspendue à 4 h. 1/2.

L'audience est reprise à 5 heures.

14 témoins viennent successivement affirmer que, les mots: « J'espère que vous serez des nôtres » n'ont pas été prononcés dans la réunion du 3 juin, à Charenton.

M. Dumas, avocat de Cailly, déclare que son client renonce à l'audition des témoins cités à sa requête.

UN INCIDENT

M. Blin demande que l'audience soit suspendue parce que M. le sénateur Le Play n'est pas revenu en séance depuis la suspension.

Le président. — Je ne suspendrai pas l'audience.

M. Blin. — Alors je dépose des conclusions.

Le Président donne lecture des conclusions mais à ce moment M. Le Play reprend sa place.

Le président. — Ces conclusions sont sans valeur puisque M. Le Play est là.

La Haute-Cour entend ensuite les derniers témoins cités par la défense sur le nouveau royaliste de Charenton. Ils n'apprennent rien de nouveau.

L'audience prend fin à 6 heures 35, après l'audition de quelques témoins à peu près insignifiants cités à la requête de Guérin.

Audience demain à midi.

Physionomie de la Haute-Cour

Les membres de la Haute-Cour avaient assez bien résisté jusqu'ici à l'abaissement subit de la température mais la persistance du froid — la Seine est prise depuis tout à l'heure dans la traversée de Paris — menace de faire de nombreux vides parmi eux. Nous avons aujourd'hui cinq manquants, dont quatre, M. de Freycinet, ministre de la guerre, M. Mazeau, premier président de la Cour de cassation, M. le docteur Pozzi, l'éminent professeur de la Faculté de médecine, et M. André de Kerdrel, ancien vice-président du Sénat. l'un des membres de droite, occupant au Luxembourg une place prépondérante.

En revanche, le baron de Vaux a reparu au banc des accusés.

Pour commencer, **Me Evain** conclusionne. Il demande d'une part une confrontation entre M. Maurinaud, député antisémite et M. Lebret, commissaire spécial de Marseille, d'autre part que les débats soient suspendus pour permettre à certains témoins déjà entendus et dont la présence lui paraît indispensable de revenir assister aux audiences.

Me Evain est décidément un spécialiste en matière de conclusions. A lui seul il en a déposé depuis l'ouverture des débats, plus que tous les autres avocats réunis. Le président remet à plus tard l'examen de ces conclusions et l'on reprend l'audition des témoins.

C'est **M. Lasies** qui ouvre la marche. Le député nationaliste du Gers s'exprime, selon sa coutume, en bonne et forte langue. Il raconte avec force détails le rôle de **M. Guérin** dans les diverses manifestations et ses propres négociations avec le ministère de l'Intérieur au moment de la reddition du fort Chabrol.

M. Napoléon Magne, autre député, fait également le récit de ces négociations auxquelles il a pris d'ailleurs une part assez effacée. Mais quel est ce témoin, au costume étrange, qui leur succède?

C'est le barde breton, **Théodore Botrel**, qui a encore pour se présenter devant la Haute Cour, la petite veste traditionnelle et le galet brodé. Souvenir d'être jusqu'au bout original. M. Botrel a chanté, en Bretonnant, la chanson de M. Girou, sur le braconnage dans les eaux fluviales; de MM. Paul Faure et Bourrat, sur le contrôle des chemins de fer; de M. Paschal Grousset sur les contrôleurs comptables.

Les amendements déposés à l'appui de ces observations sont successivement repoussés ou retirés par leurs auteurs après des explications du rapporteur, M. Dulau, et du ministre des travaux publics. Celui-ci a pourtant accepté une augmentation de dix mille francs pour le service du contrôle. Un long débat s'engage ensuite au sujet de l'entretien des routes entre MM. Cornubet, Sicard, Dulau et Baudin.

Diverses augmentations importantes sont proposées, mais finalement on se met d'accord sur le chiffre de 200.000 francs.

Deux autres relèvements de crédits sont également voté avec l'assentiment du gouvernement et de la commission du budget; l'un pour les travaux de navigabilité du Tarn; l'autre pour les routes nationales et départementales.

Au chapitre 60, on s'arrête: il n'en reste plus que cinq pour les Travaux publics.

Notons diverses interpellations sur les canaux du Nord, présentées par MM. Plichon et Ribot.

Le ministre a reconnu volontiers que la situation appelait un remède et a fait quelques bonnes promesses.

En fin de séance, **M. Léon Bourgeois** a fait adopter d'urgence une proposition signée de tous les anciens ministres de l'Instruction publique augmentant le nombre des croix de la Légion d'honneur mises à la disposition de ce département. Cette proposition, qui a obtenu l'assentiment de la Chambre entière devra être votée avant la fin de l'année par le Sénat si l'on veut qu'elle soit appliquée aux promotions de janvier.

T. H.

Lecoloncl Picquart contre le « Jour »

Paris, 18 décembre. — Cet après-midi venait devant la chambre des appels correctionnels, sur une question de compétence, le procès en diffamation intenté par le colonel Picquart à M. Possien, alors rédacteur au *Jour*, et au gérant de ce journal.

Il s'agit de la nouvelle qui fut donnée par M. Possien qu'un instantané existait représentant, à Carlsrhine, le colonel Picquart avec le colonel Schwartzkoppen.

Cette nouvelle fut, on s'en souvient, l'objet d'un démenti catégorique du colonel Picquart suivi de près d'un procès en diffamation. Devant le tribunal correctionnel, une question de compétence fut soulevée qui, frappée d'appel, venait aujourd'hui devant la Cour.

Mais tout le monde savait que le procès ne serait pas retenu, les faits paraissant être de ceux qui tombent sous le projet de loi d'amnistie, déposé sur le bureau du Sénat.

Le président fut le premier à demander si la date du 5 février serait, comme date de renvoi agréée par les parties.

M. Lebori croit avoir devoir protester.

— Je suis prêt à plaider, déclara-t-il.

Et le colonel Picquart insista à son tour pour que l'affaire fût retenue.

— Pourquoi un renvoi? dit-il notamment. Ce sont là des faits lugubres, Voici dix-huit mois que l'affaire dure...

Malgré toutes ces protestations, l'affaire a été renvoyée au 5 février.

Le procès des experts, dont le défenseur, M. Cabanes, vient de mourir à Aurillac, a été renvoyé au 19 janvier.

La Chambre

Séance du 18 Décembre 1899

La séance est ouverte à 2 h. 25, sous la présidence de **M. Deschanel.**

Par 421 voix contre 91 la Chambre vote un crédit de 5.000 fr. pour contribuer à l'erection d'une statue à Garibaldi, à Dijon.

L'interpellation de M. Ch. **Bernard**, sur « les abus dans la répartition des fonds du parti mutuel, par le ministre de l'agriculture », est renvoyée à un mois.

M. Caillaux, ministre des finances, dépose un projet de deux douzièmes provisoires.

Le budget

On reprend la discussion du budget des travaux.

Les chapitres 5 à 19 sont adoptés.

Le chapitre 20 est adopté avec une augmentation de 10.000 francs pour renforcer le service du contrôle.

Sur le chapitre 31 (routes nationales), une augmentation de 200.000 fr. est votée par la Chambre. Les chapitres 31 à 37 sont adoptés, après qu'on ait en réserve ceux relatifs à la garantie d'intérêts.

M. Plichon, sur le chapitre 38 — canaux de navigation — rappelle combien les canaux du Nord sont nombreux. Il suffirait de l'écluage d'un bateau pour arrêter toute la circulation.

L'orateur, pour obvier à cet inconvénient, demande la création sur tout l'ensemble du réseau d'un halage électrique.

Le ministre reconnaît la justesse des observations de M. Plichon et promet de faire des garages.

Les chapitres 38 et 39 sont adoptés.

Les croix de l'instruction publique

M. Léon Bourgeois dépose une proposition de loi tendant à augmenter le nombre des croix mises à la disposition du ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts.

L'urgence est prononcée et la proposition de loi adoptée.

Le travail des femmes

M. Forry, au nom de la commission du travail demande à la Chambre de siéger mercredi pour discuter une loi sur le travail des femmes et des enfants. — Adopté.

La séance est levée à 6 heures 20.

Demain mardi à 2 heures, séance publique.

Physionomie de la Chambre

Les douzièmes provisoires sont déposés. Cela signifie que l'on songe au départ. A la fin de la session, la session sera close et le budget restera en plan. Pourtant on le discute toujours ce budget, mais avec quelle lenteur.

M. Charles Bernard — encore lui! — et **M. Mirman** ont même essayé d'en retarder l'examen, l'un par une interpellation adressée au ministre de l'agriculture sur « l'abus » qu'il fait des bois du parti mutuel, l'autre par une proposition sur la représentation des minorités dans les assemblées municipales.

L'interpellation a été remise à un mois et la proposition de loi renvoyée à la Commission d'initiative. C'est un double enterrement.

Cela fait, on a repris les travaux publics. Nous entendons tour à tour des Dubreuilous de M. Plichon sur l'hypothèque fluviale; de M. Buisset, invité à prêter serment, réclame un crucifix et, comme on le lui donne pas, il fait, avant de dire: « Je le jure » un magistral signe de la croix.

Puis il entonne d'une voix fort agréable ma foi une chansonnette qu'il composa naguère en l'honneur de M. Paul Déroulède et qui lui valut, dit-il, des remontrances de M. Buffet. M. Botrel est le décorateur chansonnier qui parcit à la barre.

Avant lui, nous y avions vu M. Dominique Bonnaïti, dont les spiritualités satiriques font frémir dans les cabarets de Montmartre, mais il s'était abstenu, lui, de donner à la cour un échantillon de ses talents. Il aurait eu cependant un succès certain en chantant ses « Stances à Loubet » que les Parisiens applaudissent chaque soir au Tréteau de Tabarin.

Après M. Botrel, voici M. Edouard Drumont, avec sa barbe embroussaillée, ses longs cheveux rejetés en arrière, ses lunettes, deux rédacteurs de la *Libre Parole*, MM. Devos et de Boissandré, un rédacteur de l'*Antijuif*, M. Girard, et quelques témoins sans importance appréciable. Après la suspension d'audience, on constate l'absence de deux accusés, le baron de Vaux et M. Buffet. Tous deux sont malades. Le défilé des témoins recommence.

Il est bientôt interrompu par un des défenseurs, Me Blin, qui conclusionne lui aussi, parce qu'un sénateur, M. Le Play, n'est pas venu se rasseoir a son banc depuis la suspension d'audience.

L'incident menace de prendre de grandes proportions, quand on voit soudain reparaître le retardataire et M. Blin, un peu penaud, retire ses conclusions.

Chose plus intéressante, le jeune Cailly renonce à l'audition de tous les témoins qu'il avait cités; c'est son avocat, **Me Julien Dumas**, député de l'Ariège, qui annonce cette bonne nouvelle. Un bon point au jeune Cailly à qui cet éclair de sagesse vaudra peut-être l'indulgence des juges.

Les témoins de M. Guérin recommencent leur défilé. On en entend une quinzaine, dont plusieurs ravitaillers du fort Chabrol, qui se plaignent des brutalités de la police à leur égard.

M. Albert Monniot, rédacteur à la *Libre Parole* (tous y passeront), qui attribue à des agents provocateurs les bagarres qui eurent lieu devant le journal. Enfin **M. Dumay** vante l'adresse au tir de M. Guérin. Demain on commencera à midi. On veut essayer de finir pour le 4 janvier. Réussira-t-on?

T. H.

Collision de trains
2 tués — 12 blessés

Paris, 18 décembre. — Le train rapide numéro 22, parti de Bordeaux hier à 10 h. 30 du soir, a été tamponné après de Montauroux (Charente), par l'express numéro 24, parti de Bordeaux à 10 h. 47.

M. Sampite, ingénieur des ponts et chaussées à Bordeaux, a été tué. Cinq voyageurs, quatre agents des postes et quatre agents de la Compagnie ont été blessés.

Plusieurs wagons ont été brisés. Les voyageurs non blessés ont été transbordés dans un *train de secours*.

La cause de l'accident n'est pas encore déterminée.

Paris, 18 décembre. — M. Julnel, député des Landes, est arrivé à la Chambre vers six heures. Il a fait le récit de l'accident de chemin de fer du rapide de Bordeaux dont il a failli être victime.

C'est par un véritable hasard qu'il a échappé à la catastrophe. Il avait pris place à Bordeaux dans un des compartiments d'arrière qui furent brisés. Comme ce compartiment se trouvait presque au complet, il le quitta pour s'installer dans un wagon de tête. C'est à cette circonstance qu'il doit d'avoir eu la vie sauve.

Ses collègues, MM. Jules Legrand, Pédebidou et Denis des Landes sont arrivés dans le même train. Ces quatre députés, assistés l'accident produit, s'empressèrent auprès des blessés qui, transportés à la gare d'Angoulême, restèrent quatre heures sans secours.

M. Julnel se propose de poser une question au ministre des Travaux publics.

Dernière Heure

Chamberlain à Dublin

Dublin, 18 décembre. — Malgré les manifestations d'hier, qui faisaient craindre pour sa sécurité, une nouvelle manifestation en faveur de M. Chamberlain n'a donné lieu à aucun désordre. Le remise du titre de docteur honoraire au ministre des Colonies s'est effectuée en réunion privée dans la grande salle du Trinity du Collège en présence du corps des professeurs et des étudiants de l'Université.

L'entrée du Ministre des Colonies a été saluée d'une triple salve d'applaudissements.

Au dehors la police avait pris les dispositions les plus complètes pour éviter toute collision. La vue de la police seule a suffi à ne pas laisser naître que toute manifestation, quelle qu'elle soit était interdite sur la voie publique.

A l'issue de la cérémonie, les étudiants qui voulu accompagner M. Chamberlain, mais la police s'y est opposée. Toutes les fêtes et diversions officielles qui devaient être donnée en l'honneur de M. Chamberlain par le vice-roi ont été contremandées en raison de la mort du fils du général Roberts, commandant en chef des troupes en Irlande.

Chronique Régionale

L'industrie dans la région

Le *Bulletin officiel de l'Office du Travail* publie les renseignements suivants sur la situation de l'industrie dans notre région, renseignements émanant des Chambres syndicales ouvrières:

Nord. — A Lille, 0 0/0 de chômeurs chez les *boulangers*. Chez les *ouvriers du bâtiment* à Douai, un peu plus de 0 0/0 de chômeurs; plusieurs carriers sans ouvrage ont quitté la ville. A Lille, chez les *typographes*, ouvrage plus abondant que l'an et que le mois derniers et 5 0/0 de chômeurs; le nombre des chômeurs a augmenté par suite du retour militaire d'un certain nombre de syndiqués qui ne sont pas encore placés. Travail 56 heures par semaine et 2 0/0 de chômeurs chez les *lithographes*. Journée de 11 heures et 2 0/0 de chômeurs chez les ouvriers de l'*industrie textile et d'annexes*. Travail toujours actif chez les *tisserands d'Hespres* qui sont tous occupés; de même chez ceux d'Houplines et de Sainte-Marie, grâce à de nouvelles voies, aller dans les grands centres chercher des salaires plus élevés que ceux du travail à domicile. Chez les *teinturiers* de Lille, même pas, il fait, avant de dire: « Je le jure » un magistral signe de la croix.

Puis il entonne d'une voix fort agréable ma foi une chansonnette qu'il composa naguère en l'honneur de M. Paul Déroulède et qui lui valut. dit-il, des remontrances de M. Buffet. M. Botrel est le décorateur chansonnier qui parcit à la barre.

Avant lui, nous y avions vu M. Dominique Bonnaïti, dont les spiritualités satiriques font frémir dans les cabarets de Montmartre, mais il s'était abstenu, lui, de donner à la cour un échantillon de ses talents. Il aurait eu cependant un succès certain en chantant ses « Stances à Loubet » que les Parisiens applaudissent chaque soir au Tréteau de Tabarin.

Après M. Botrel, voici M. Edouard Drumont, avec sa barbe embroussaillée, ses longs cheveux rejetés en arrière, ses lunettes, deux rédacteurs de la *Libre Parole*, MM. Devos et de Boissandré, un rédacteur de l'*Antijuif*, M. Girard, et quelques témoins sans importance appréciable. Après la suspension d'audience, on constate l'absence de deux accusés, le baron de Vaux et M. Buffet. Tous deux sont malades. Le défilé des témoins recommence.

Il est bientôt interrompu par un des défenseurs, Me Blin, qui conclusionne lui aussi, parce qu'un sénateur, M. Le Play, n'est pas venu se rasseoir a son banc depuis la suspension d'audience.

L'incident menace de prendre de grandes proportions, quand on voit soudain reparaître le retardataire et M. Blin, un peu penaud, retire ses conclusions.

Chose plus intéressante, le jeune Cailly renonce à l'audition de tous les témoins qu'il avait cités; c'est son avocat, **Me Julien Dumas**, député de l'Ariège, qui annonce cette bonne nouvelle. Un bon point au jeune Cailly à qui cet éclair de sagesse vaudra peut-être l'indulgence des juges.

Les témoins de M. Guérin recommencent leur défilé. On en entend une quinzaine, dont plusieurs ravitaillers du fort Chabrol, qui se plaignent des brutalités de la police à leur égard.

M. Albert Monniot, rédacteur à la *Libre Parole* (tous y passeront), qui attribue à des agents provocateurs les bagarres qui eurent lieu devant le journal. Enfin **M. Dumay** vante l'adresse au tir de M. Guérin. Demain on commencera à midi. On veut essayer de finir pour le 4 janvier. Réussira-t-on?

T. H.